



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 26 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 26 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. DARBOIS	1° -	Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable.
Mme AGAMENNONE	2° -	Opération "Commune Nature": signature d'une charte avec la Région Grand Est.
M. CAMBIANICA	3° -	Convention de prestations de services entre la Ville de Metz et Metz-Métropole - Entretien des zones d'activité économique (ZAE).
Mme MERGEN-MOREL	4° -	Approbation du Contrat Local de Santé du territoire messin.
Mme SAADI	5° -	PACOD : convention de mission avec le CALM - avenant n° 2.
Mme SAADI	6° -	Subventions dans le cadre de la Cohésion Sociale.
Mme ANTOINE-FABRY	7° -	Projets menés au titre de l'Ecole des Sports.
Mme ANTOINE-FABRY	8° -	Subvention de fonctionnement et projet social pour le centre Petit Bois de Borny.
Mme ANTOINE-FABRY	9° -	Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.
M. LEKADIR	10° -	Metz, carrefour des arts de la rue dans le Grand Est - Acte 2.
M. LEKADIR	11° -	Prix d'art Robert Schuman 2018.
M. PLANCHETTE	12° -	Réutilisation des informations publiques conservées par les Archives Municipales.
Mme AGUASCA	13° -	Vente d'un bien immobilier par le Consistoire Israélite de la Moselle.
M. le Maire	14° -	ZAC des Coteaux de la Seille : approbation du CRAC 2016.

- M. le Maire 15° - ZAC du Sansonnet - Approbation du compte-rendu financier annuel 2016 et des participations de la Ville de Metz à l'opération.
- M. le Maire 16° - Modification de la composition de 3 Commissions Municipales.
- M. le Maire 17° - Commission d'Appel d'Offres.
- M. le Maire 18° - Désignations diverses.
- M. le Maire 19° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 20° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 26 octobre 2017, à 15h04, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 20 octobre 2017.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD (excusé début de séance - arrive au point 1 et quitte au point 4), M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR (quitte au point 12), Mme Selima SAADI (arrive au point Divers 1), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI (excusée début de séance - arrive au point 1), M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point 1), M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY (arrive au point 1), Mme Marylin MOLINET (quitte au point 8), Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN (arrive au point 4), M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS (quitte au point 5), Mme Caroline AUDOUY (arrive au point Divers 1), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER (quitte au point 15).

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Agnès MIGNAUD (procuration à M. Guy CAMBIANICA)
- M. Thierry JEAN (procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE)
- Mme Marie RIBLET (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY)
- Mme Anne HOMMEL (procuration à M. Jean-Michel TOULOUZE)
- M. Richard LIOGER (procuration à M. Patrice NZIHOU)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à Mme Myriam SAGRAFENA à compter du point 4)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à M. René DARBOIS à compter du point 8)
- Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (procuration à Mme Martine NICOLAS du point Divers 1 au point 4)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à M. Thierry GOURLOT)
- Mme Bérangère THOMAS (procuration à Mme Françoise GROLET)

Absent n'ayant pas donné de procuration : M. Jérémy ALDRIN.

Absents non excusés : Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Julien HUSSON.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Décès de Mme Marielle OLESINSKI :**

M. le Maire évoque la disparition, survenue le 22 octobre dernier, de Mme Marielle OLESINSKI, ancienne Adjointe au Maire en charge des espaces verts. Il demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence.

- **Conférence des Présidents de Groupe :**

M. le Maire indique que lors de la dernière Conférence des Présidents de Groupe, il a été souhaité, à l'unanimité, de limiter le temps d'explication de vote à 2 minutes et les temps d'intervention des personnes isolées à 2 minutes.

Intervention de : Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-10-26-1 : Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Le rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable répond aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport.

Il doit être axé sur les cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- et la transition vers une économie circulaire,

et comporter d'une part, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Les principaux résultats obtenus par la mise en œuvre de son plan d'actions en faveur du développement durable sont déclinés dans le présent rapport. Sa rédaction s'appuie sur les trois axes d'orientations stratégiques de l'Agenda 21 : être une collectivité exemplaire, préserver l'environnement et les ressources pour les générations futures, et développer une ville harmonieuse et le vivre ensemble. Enfin, ce rapport trace également quelques perspectives pour les années à venir.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du présent rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable et de la tenue du débat.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Marylin MOLINET, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Sans vote.

Etaient présents : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Absents lors de l'examen du point : M. Richard LIOGER, Mme Agnès MIGAUD, M. Thierry JEAN, Mme Marie RIBLET, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-2 : Opération "Commune Nature": signature d'une charte avec la Région Grand Est :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique « zéro pesticide ». Cela s'est traduit par la signature en avril 2009 d'une convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour la suppression de l'utilisation des pesticides sur son territoire, faisant ainsi de Metz une des premières grandes villes de France à se passer totalement des pesticides pour l'entretien de ses espaces verts, de ses voiries et de ses cimetières.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 de la loi Labbé modifiée sur la transition énergétique pour la croissance verte est venue apporter un cadre juridique à cette évolution des pratiques, en confortant la Ville de Metz dans la décision qui avait été la sienne huit ans plus tôt.

Aujourd'hui, la Région Grand Est et les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant ainsi à la préservation des ressources en eau. Cette mise à l'honneur se traduit par le décernement de la distinction « Commune Nature », qui vient honorer les collectivités qui, en zones non agricoles, ont entrepris une démarche de réduction ou de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et des voiries, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine.

Sont éligibles les acteurs des zones non agricoles signataires de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux ou les collectivités engagées dans une démarche zéro pesticide avec les Agences de l'eau, qui devront signer ladite charte.

Pour la Ville de Metz, la signature de cette charte est ainsi l'occasion de réaffirmer son engagement fort dans la politique « zéro pesticide », et de marquer ainsi son attachement à la préservation de l'environnement.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de charte d'entretien et de gestion des espaces communaux dite démarche « zéro pesticide ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette charte, ses avenants éventuels et tout document relatif à sa mise en œuvre.

Interventions de : M. Thierry GURLLOT, M. Patrick THIL, Mme Marylin MOLINET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 5 : M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-3 : Convention de prestations de services entre la Ville de Metz et Metz-Métropole - Entretien des zones d'activité économique (ZAE) :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 12 décembre 2016, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a arrêté les mesures nécessaires à la mise en œuvre des compétences transférées des communes à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017 sur le fondement de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015.

Parmi ces compétences figure celle relative à la création, à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion des zones d'activité, dont la référence à un intérêt communautaire est désormais supprimée.

Metz Métropole a ainsi fixé la liste des 27 zones d'activité économique (ZAE) communautaires de son territoire, parmi lesquelles les suivantes, concernant la Ville de Metz :

- Actipôle - Petite Voëvre,
- Metz Deux Fontaines (uniquement sur le ban communal de Metz),
- Nouveau Port de Metz (uniquement sur le ban communal de Metz),

- Site IKEA,
- Sébastopol,
- Technopôle (uniquement la partie appartenant aux Hauts de Queuleu et le boulevard Solidarité),
- Zone de la Grange-aux-Bois.

Par souci d'efficience, il a été convenu de conventionner avec les communes sur l'entretien et la gestion des équipements et ouvrages publics des ZAE.

Dans ce cadre, le projet de convention ci-joint, à passer avec Metz Métropole, vise à définir les modalités de transfert des ZAE et surtout de confier à la Ville de Metz certaines prestations d'entretien et de gestion des équipements et ouvrages publics des ZAE transférées, représentant un total de 25 264 mètres linéaires de voirie et 188 178 m² de surfaces d'espaces verts.

Ces prestations, confiées par Metz Métropole à la Ville de Metz, se résument pour l'essentiel :

- au petit entretien des voiries, y compris l'entretien de la signalisation routière et l'entretien et la maintenance des mobiliers urbains affectés à la sécurité des personnes et à la bonne cohabitation des circulations ;
- à la gestion et à l'entretien des espaces verts ;
- à la fourniture, maintenance et entretien des candélabres et des réseaux d'éclairage et à la fourniture de l'énergie ;
- au nettoyage horizontal de l'ensemble des espaces publics et à la collecte des corbeilles de propreté ;
- au nettoyage courant des voies de circulation ;
- à la viabilité hivernale des voies et espaces publics ;
- à l'instruction des demandes de permissions de voirie et des DT-DICT.

Cette convention est prévue pour une période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Metz Métropole versera à la Ville une participation de 812 392 € pour l'année 2017 ; pour les années 2018 et suivantes, le montant annuel de participation sera de 427 716 €, en application de la décision de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie le 19 septembre 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe d'une convention de prestations de services établie entre Metz Métropole et la Ville de Metz relative à l'exploitation des voiries et espaces publics sur les ZAE concernant la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer la convention et toutes pièces annexes s'y rapportant, ainsi que tout avenant ou autre document contractuel s'avérant nécessaire.
- **D'AUTORISER** la perception des recettes correspondantes et de les imputer sur les crédits de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thomas SCUDERI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU.

M. le Maire fait une suspension de séance, demandée par Mme Isabelle KAUCIC.

Suspension de la séance à 16h46.

Reprise de la séance à 16h57.

Étaient présents : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Marie RIBLET, Mme Anne HOMMEL, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-4 : Approbation du Contrat Local de Santé du territoire messin :

Mme MERGEN-MOREL, Rapporteur, expose :

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil innovant de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé introduit par la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" (H.P.S.T) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016.

Depuis 2015, la Ville de Metz travaille en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est pour la mise en œuvre d'un CLS sur le territoire messin. L'objectif est de construire une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, pour fédérer les initiatives locales et répondre aux besoins de la population.

Cet engagement vient renforcer une politique de santé volontariste menée depuis plusieurs années par la Ville de Metz, qui s'est traduite par l'adhésion en 2009 au Réseau Français des Villes-Santé OMS pour une meilleure prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques menées par les villes afin d'agir sur les déterminants de la santé, le déploiement en 2011 de la démarche Ateliers Santé Ville sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, la volonté de renforcer l'action de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, et la création en 2014 de la mission Ville pour Tous, compétente en matière de santé notamment.

L'élaboration du CLS s'est appuyée sur une forte dynamique partenariale et la collaboration de 96 structures, associations et institutions du territoire. Préalablement, un diagnostic local de santé partagé a été réalisé par l'ORSAS-Lorraine.

Les six axes stratégiques du Contrat Local de Santé du territoire messin validés par le comité de pilotage du CLS sont les suivants :

1. Commencer la vie en bonne santé.
2. Agir pour la santé des femmes.
3. Prévenir et accompagner les maladies chroniques.
4. Promouvoir le bien-être psychique (axe mis en œuvre par le Conseil Local de Santé Mentale du territoire messin).
5. Renforcer les environnements favorables.
6. Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé.

Le CLS est conclu pour une durée de 3 ans entre plusieurs partenaires parmi lesquels l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Ville de Metz, le Conseil Régional Grand Est, le Régime Local d'Assurance Maladie et Metz Métropole.

Le CLS précise le contexte, le champ et l'objet du contrat, le suivi et l'évaluation de celui-ci ainsi que les engagements réciproques des signataires en faveur des axes stratégiques retenus collectivement. Il recense en annexe les 55 fiches-actions qui le composent. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce document.

Il est également proposé de le décliner d'ores et déjà au travers des actions suivantes :

Pour répondre aux besoins et objectifs de l'axe 1 "Commencer la vie en bonne santé" :

Le Syndicat des orthophonistes de Moselle (SDOM 57) et la Ville de Metz souhaitent poursuivre leur partenariat sur la durée du CLS. Il se traduira, dès le début du CLS, par la tenue d'une réunion de sensibilisation et d'information des professionnels de la petite enfance du territoire messin sur le repérage et la prévention des troubles du langage et de l'utilisation des écrans par les jeunes enfants.

La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 300 € et mettra à disposition gracieusement une salle pour la tenue de cette réunion.

Pour répondre aux besoins et objectifs de l'axe 4 "Promouvoir le bien-être psychique":

La Mutualité Française Grand Est souhaite organiser à Metz une action de prévention sur la santé mentale des actifs. Cette action s'articule autour d'un théâtre-débat sur les risques psychosociaux et la souffrance au travail, suivi d'un cycle de 5 ateliers traitant de la gestion du stress, l'estime de soi, l'affirmation de soi, les réseaux d'aide et la découverte d'une activité de détente.

La Ville de Metz est sollicitée au financement de cette action à hauteur de 1 036 € et mettra à disposition gracieusement une salle de réunion pour la tenue des ateliers.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le Contrat Local de Santé du territoire messin 2017-2020 joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé du territoire messin 2017 –2020 ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche.
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du territoire messin jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche.
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat 2017-2020 entre le Syndicat des orthophonistes de Moselle et la Ville de Metz, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche.
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 300 € au SDOM 57 pour financer la tenue à Metz d'une réunion de sensibilisation et d'information des professionnels de la petite enfance sur le repérage et la prévention des troubles du langage et de l'utilisation des écrans par les jeunes enfants.
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 1036 € à la Mutualité Française Grand Est pour financer une action à Metz de prévention sur la santé mentale des actifs qui s'articule autour d'un théâtre-débat sur les risques psychosociaux et la souffrance au travail, suivi d'un cycle de 5 ateliers traitant de la gestion du stress, l'estime de soi, l'affirmation de soi, les réseaux d'aide et la découverte d'une activité de détente.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Marilyn MOLINET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Danielle BORI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Martine NICOLAS, Mme Christine SINGER.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE,

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Martine NICOLAS, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 3 : Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-5 : PACOD : convention de mission avec le CALM - avenant n° 2 :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Le Conseil Municipal du 26 février 2015 a approuvé la mise en place d'une convention avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle, visant une dotation destinée à accorder des prêts sociaux aux Messins concernés par le programme d'accompagnement des copropriétés en difficulté et se situant en-deça du plafond de ressources permettant l'accès au logement social.

Les copropriétés concernées sont les résidences Danielle, Bernadette, Christiane et Fantenotte ainsi que la copropriété Claude Bernard.

Il s'agit ici d'octroyer une troisième tranche de financement à hauteur de 12 087 €, remboursable à terme échu de 7 ans, afin de permettre aux publics visés de faire face aux dettes de charges de copropriétés. Cette attribution complémentaire vient renforcer les dotations de 90 000 € et 54 000 € validées par le Conseil Municipal, respectivement les 26 février 2015 et 27 octobre 2016, lesquelles n'ont fait l'objet d'aucune consommation à ce jour. La nécessité de les compléter se justifie toutefois par le montant des travaux effectivement engagé à ce jour, qu'il est utile de solvabiliser par cette opération d'intermédiation.

Par ailleurs, ce deuxième avenant a pour but d'élargir l'objet des prêts ainsi que les conditions d'éligibilité des prêts sociaux PACOD afin de permettre un meilleur déploiement du dispositif :

- il est proposé d'élargir les situations permettant la mobilisation des prêts à la résorption de dettes de charges de copropriété dans le cadre d'un plan d'apurement mis en place dans le cadre du PACOD ;
- concernant les critères d'éligibilité, il est proposé d'intégrer les copropriétaires bailleurs modestes (ayant des ressources inférieures aux plafonds de ressources HLM sur deux années consécutives). Il est également proposé d'abandonner la référence au taux d'effort et de la remplacer par celle du Reste à Vivre (ressources disponibles après paiement des charges fixes) et d'élargir l'octroi des prêts aux copropriétaires ayant un taux d'endettement plus important (jusqu'à 50 %) mais ayant un Reste à Vivre jugé suffisant, supérieur ou égal à 300 € par personne.

Notons que chacune des opérations de travaux effectuées dans le cadre du PACOD bénéficie d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (50 % pour la copropriété Bernadette dans le cadre d'un plan de sauvegarde, 30 % pour les autres dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat), ainsi que de Metz Métropole pour 10 % des coûts. Le reste à charge est étudié dans le cadre du volet social du programme avec chacun des copropriétaires, en mobilisant d'abord les aides individuelles dont ils peuvent être bénéficiaires (Fonds social logement du Conseil Départemental, caisses de retraite...).

La mise en œuvre des prêts sociaux intervient en dernier recours, afin de garantir la mise en œuvre effective du programme de travaux.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution de la subvention suivante :
CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT DE LA MOSELLE 12 087 €
- **D'ADOPTER** le projet d'avenant n° 2 à la convention de mission au CALM ci-annexé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi tout document contractuel à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **D'AUTORISER** la mise en place du dispositif précité par le versement de la subvention de 12 087 € au CALM et l'encaissement du remboursement selon l'échéancier prévu.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. Patrice NZIHOU, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Selima SAADI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 8 : M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-6 : Subventions dans le cadre de la Cohésion Sociale :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre d'une part du Contrat de Ville et d'autre part du Plan de Lutte contre les Discriminations.

1- CONTRAT DE VILLE : 3^{ème} PROGRAMMATION

En sa séance du 23 février 2017, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions à des projets associatifs dans les quartiers visés par la Politique de la ville, au titre du Contrat de ville 2016/2020 de Metz-Métropole pour un montant de 683 157 € attribué par la Ville de Metz et complété par d'autres partenaires du contrat, notamment l'Etat, le Conseil départemental, le Conseil régional, la Caisse d'allocations familiales et la Communauté d'agglomération.

Une deuxième programmation, validée par le Conseil Municipal le 1er juin dernier, a permis le versement de 164 508 €.

La présente délibération concerne 13 projets pour un montant total de 29 200 €.

ASSOCIATION FRANCO ASIATIQUE – Ecrivain Public

Il s'agit d'apporter un soutien auprès d'usagers ne maîtrisant pas complètement la langue française, surtout à l'écrit, dans les actes administratifs, les courriers, les documents électroniques....

Participation de la Ville de Metz : **4 000 €**

ASBH-CENTRE PIOCHE – Complément de subvention à l'action "CLAS".

Il s'agit d'accorder un soutien complémentaire à la subvention, d'un montant de 7 123 €, précédemment validée lors du Conseil Municipal du 23 février 2017.

Participation de la Ville de Metz : **1 500 €**

BOUCHE A OREILLE – Complément de subvention à l'action "Flânerie"

Manifestation culturelle et citoyenne préparée tout au long de l'année, cet événement s'est clôturé le 10 septembre dernier par un parcours artistique sur l'ensemble du quartier de Metz-Borny.

Participation de la Ville de Metz : **2 500 €**

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES –

Permanences au Point d'Accès au Droit

Chaque mardi après-midi, une juriste salariée de l'association assure une permanence au PAD de Metz-Borny afin de favoriser l'accès au droit de personnes souvent démunies devant la complexité des démarches à accomplir et de la règle de droit.

Participation de la Ville de Metz : **500 €**

CLCV – Permanences dans les quartiers

L'action s'inscrit dans la logique visant à consolider et développer le soutien aux habitants des quartiers messins. L'association est également présente dans le cadre des comités de quartier de Metz.

Participation de la Ville de Metz : **1 000 €**

COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES – Complément de subvention à l'action "Aide à la Réussite"

Il s'agit d'accorder une subvention complémentaire à la subvention d'un montant de 7 000 €, précédemment validée lors du Conseil Municipal du 23 février 2017.

Participation de la Ville de Metz : **1 000 €**

CONTACT MOSELLE – Complément de subvention à l'action "Ensemble face aux LGBT phobies"

Il s'agit d'accorder un soutien complémentaire à la subvention d'un montant de 1 000 €, précédemment validée lors du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017.

Participation de la Ville de Metz : **1 000 €**

CULTURES 21 - Graphies Métro-Polis

Il s'agit de valoriser individuellement et collectivement des territoires des quartiers de la Politique de la Ville à travers l'imaginaire et les capacités créatives des habitants dans leur diversité. Tous les publics touchés (enfants, ados, adultes) travailleront de septembre à novembre 2017 sur le thème : choisir et mettre en valeur graphiquement et oralement (sous forme audio), un mot qui reflète le ressenti concernant le quartier et ce, par chaque personne.

Les productions réalisées seront présentées lors des trois jours de "La Fabrique de l'Egalité" les 10, 11 et 12 novembre prochains au cloître des Récollets à Metz.

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

ESAP – Déplacement de l'équipe de football féminine

Il s'agit à travers cette subvention, de soutenir la pratique du sport féminin, en particulier dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et de promouvoir la réussite sportive traduite par les excellents résultats de l'équipe de football féminin.

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

MJC BORNAY – Complément de subvention à l'action "Ouverture d'un local"

Il s'agit d'accorder un soutien complémentaire à la subvention d'un montant de 4 000 €, précédemment validée lors du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017.

Participation de la Ville de Metz : **2 500 €**

MJC BORNAY – Complément de subvention à l'action "Samedi c'est permis"

Il s'agit d'accorder un soutien complémentaire à la subvention d'un montant de 4 000 €, précédemment validée lors du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017.

Participation de la Ville de Metz : **2 500 €**

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME – Lutte contre les discriminations

L'action consiste à montrer le rôle de la jeunesse dans tous les combats qui ont fait avancer le respect des droits par l'utilisation de différents supports (conférences, pièces de théâtre, clips, tables rondes...). C'est une équipe de réfugiés politiques démocrates venus d'Afrique subsaharienne qui réalise cette action.

Participation de la Ville de Metz : **2 200 €**

LES PETITS DEBROUILLARDS – Citoyen'Sciences Clubs

L'objectif général de ce projet est de contribuer à l'épanouissement des jeunes les moins favorisés au travers d'un projet qu'ils auront conçu de A à Z et de créer une véritable aventure collective.

Ce projet permettra aux jeunes de se familiariser avec les sciences (humaines et techniques) en éveillant leur curiosité et en suscitant leur intérêt vis-à-vis des sciences et développer leur sens critique.

Des débats "Science et Société" seront animés en partenariat avec l'Université de Lorraine, une exposition numérique "Wiki-Metz" sera présentée simultanément sur les quartiers.

Participation de la Ville de Metz : **2 500 €**

2- SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

COULEURS GAIES – Meet-Up

A l'occasion de l'édition 2017 de la Fabrique de l'Egalité, l'association propose un Meet-Up en compagnie de Youtubers qui s'impliquent tous à leur manière, contre les discriminations (Andrew Grey, Noël Snd, Tiffany Kats.....). Différents ateliers seront également mis en place.

Participation de la Ville de Metz : **1 200 €**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions suivantes :

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de Metz Métropole (3^{ème} programmation) :

AFA

Ecrivain public 4 000 €

ASBH-PIOCHE

CLAS 1 500 €

BOUCHE A OREILLE

Flânerie 2 500 €

CIFF

Permanences au PAD de Metz-Borny 500 €

CLCV

Permanences dans les quartiers 1 000 €

CMSEA

Aide à la réussite 1 000 €

CONTACT MOSELLE

Ensemble face aux LGBT phobies 1 000 €

CULTURES 21

Graphies Métro-Polis 3 000 €

ESAP

Déplacement de l'équipe féminine de football 5 000 €

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Lutte contre les discriminations 2 200 €

MJC BORN Y

Ouverture d'un local 2 500 €

Samedi c'est permis 2 500 €

LES PETITS DEBROUILLARDS

Citoyen'Science Club 2 500 €

Pour un montant total de **29 200 €**

Dans le cadre du Plan de Lutte contre les Discriminations :

COULEURS GAIES

Meet-Up 1 200 €

Pour un montant total de **1 200 €**

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme

Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 5 : Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-7 : Projets menés au titre de l'Ecole des Sports :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

En complément de son action quotidienne d'animation des quartiers, la Ville de Metz a décidé que l'Ecole des Sports s'adresserait également à des groupes de jeunes plus ciblés en développant des projets spécifiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet soutenu par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville. Elle vise à répondre, par la pratique sportive, à des problématiques identifiées (perte de confiance en soi, manque de lien social, image corporelle dégradée, absence de respect des règles, etc.), mais aussi à réduire les inégalités en favorisant l'accès aux pratiques sportives à tous les publics.

Ainsi pour l'année 2017-2018, l'Ecole des Sports propose de décliner ces objectifs autour de trois projets structurants : "Triathlon citoyen", "Allez les filles" et "J'apprends à nager".

Le projet **Triathlon citoyen** est proposé par le club Metz Triathlon qui a souhaité s'inscrire dans l'appel à projet de la Fédération Française de Triathlon ayant pour objectif de démocratiser le triathlon dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Le projet vise les jeunes de 9 à 12 ans de l'Ecole des Sports et se déroule en trois phases. Une première phase de découverte dans chaque quartier vise à constituer un groupe d'une vingtaine de jeunes présentant des vellétés pour l'activité. La deuxième étape cherche à mettre en projet sportif ce groupe sur la durée en l'accompagnant une fois par semaine au sein du club pendant 6 mois. La troisième phase aura pour objectifs, d'une part, de montrer l'intérêt aux familles d'une pratique sportive durable sur la forme morale et physique du jeune et, d'autre part, d'envisager la prise d'une licence sportive, en évaluant les éventuels freins.

Le club mobilise sur ce projet un éducateur ainsi que le matériel nécessaire à la pratique. Les éducateurs de l'Ecole des Sports co-animeront les séances lors de la première phase puis accompagneront les jeunes dans le club pour la deuxième phase.

Le coût global du projet est estimé à 11 500 €.

Le club a obtenu un financement de 5 000 € de la Fédération Française de Triathlon et lancera également un appel à participation financière via la plate-forme de crowdfunding spécialisée dans le soutien de projets sportifs www.fosburit.com. Il sollicite par ailleurs une subvention de la Ville de Metz de 3 000 €.

Le projet "**Allez les Filles**" est piloté par l'Ecole des Sports. Il s'adresse aux jeunes filles de 12 à 16 ans les plus éloignées de la pratique sportive des quartiers de Metz-Nord/Patrotte et de Bellecroix. Mené en lien avec l'APSS et le centre social de Bellecroix, le projet vise à faire découvrir des pratiques sportives à 24 jeunes adolescentes. Pour ce faire, l'Ecole des Sports s'appuie sur ses propres éducateurs mais aussi sur les clubs messins. La pratique sportive sera une occasion nouvelle de sortir des quartiers. La finalité de ce projet est de constituer un groupe prêt à participer à l'édition 2018 de la Messine et d'emmener les jeunes filles en camp sportif en juin ou juillet prochain. Les activités sportives seront entièrement gratuites. Pour autant, en contrepartie, un engagement des jeunes filles sur l'une ou l'autre action caritative de leur choix sera demandé.

Le coût du projet étant estimé à 31 050 €, la Ville de Metz a sollicité une contribution financière de 6 000 € de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) du Grand Est.

Enfin, le projet "**J'apprends à nager**" initié en 2016 sera reconduit. Il s'adresse à des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville susceptibles de rentrer au collège sans avoir appris à nager. Les écoles proposent souvent des cycles de natation jusqu'en CE2, sans poursuivre ensuite. De nombreux enfants rentrent au collège sans réussir, au préalable, le test du sauv'nage développé par la Fédération Française de Natation, qui atteste de l'autonomie du jeune dans l'eau. L'Ecole des Sports a démarré l'accompagnement, d'octobre 2016 à juin 2017, de 25 jeunes (2 groupes de 12 et 13 jeunes), qui ont bénéficié de vingt séances de 45 minutes. Ne sachant pas nager à la base, 17 d'entre eux seront capables de réussir les tests dès cette année. L'Ecole des Sports poursuit donc cet accompagnement, avec l'entrée de 8 nouveaux jeunes dans le dispositif dès cette année. Ce groupe participera également aux épreuves de natation dans le cadre du jumelage sportif qui aura lieu au Luxembourg en 2018.

La Ville de Metz bénéficie d'une subvention de 2 500 € par an du Centre National pour le Développement du Sport dans le cadre de ce projet.

Au regard des éléments présentés, il est proposé au Conseil Municipal de valider ces projets 2017-2018 de l'Ecole des Sports et d'accorder une subvention de 3 000 € à Metz Triathlon dans le cadre du projet Triathlon citoyen.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les projets cités.
- **D'ACCORDER** une subvention de 3 000 € à Metz Triathlon pour le projet Triathlon citoyen.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de ces projets et notamment l'avenant à la convention avec Metz Triathlon.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir les subventions du Centre National pour le Développement du Sport et de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Yves WENDLING, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Selima SAADI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Anne HOMMEL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-8 : Subvention de fonctionnement et projet social pour le centre Petit Bois de Borny :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

L'association Comité de Gestion des Centres Sociaux (CGCS) de Metz Borny, gestionnaire du centre social Petit Bois, a mis en œuvre un travail de restructuration de son organisation et de ses activités. Pour ce faire, elle est accompagnée d'un intervenant professionnel dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement de Moselle.

Les locaux du centre Petit Bois accueillent la majeure partie des activités socioéducatives de l'association.

Dans ce domaine particulier, le CGCS entamera en 2017 l'élaboration de son nouveau projet social avec pour objectif de le soumettre à la CAF de Moselle courant 2018 afin d'obtenir l'agrément "centre social". Il sera accompagné dans cette démarche par la Fédération des Centres Sociaux de Moselle.

Afin de soutenir l'association dans sa volonté d'amélioration de son fonctionnement et de diversification de son offre d'activités aux habitants du quartier, il est proposé une subvention de fonctionnement de **79 920 €** pour 2017 comprenant 41 250 € de subvention de fonctionnement pour le quatrième trimestre 2017 ainsi que 38 670 € pour le remboursement des charges liées à la gestion des locaux pour l'exercice 2016.

Par ailleurs, il est proposé de soutenir la Fédération des Centres Sociaux de Moselle dans son accompagnement du CGCS pour l'élaboration de son nouveau projet social, en accordant une subvention de **38 300 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** des subventions aux associations mentionnées ci-dessous, pour un montant total de **118 220 €**, selon le détail suivant :

Association	Montant versé
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny <i>Fonctionnement 2017 : 41 250 €</i> <i>Charges locaux 2016 : 38 670 €</i>	79 920 €
Fédération Départementale des Centres Sociaux de Moselle	38 300 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, notamment de finaliser et signer la convention à intervenir ainsi que ses avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. Pierre GANDAR, Mme Hanifa GUERMITI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine

SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLLOT.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Anne HOMMEL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-9 : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Au titre du soutien et de l'accompagnement des projets de jeunes de 11 à 30 ans, il est proposé de soutenir 9 lauréats du jury départemental Projets Jeunes du 11 octobre 2017, par l'attribution de 4 bourses et 2 parrainages pour un montant total de 6 000 € et d'accompagner 3 autres projets soutenus par des partenaires.

1. Camille BERTAGNA : La Saint-Valentin

Inspirée par ses observations quotidiennes et portée par ses talents graphiques, Camille réalise un court métrage d'animation, image par image en 2D, dépeignant les rapports et relations entre individus et en particulier les couples. Elle y porte un regard personnel, humoristique et critique. Le coût total de l'opération s'élève à 4 960 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

2. Anaïs GUERDIN : Résonance

Fréquentant de nombreuses formations musicales à Metz dans le cadre d'activités bénévoles, Anaïs a dressé le constat du manque d'une structure d'accompagnement proche des artistes en devenir, capable de répondre à leurs besoins dans des proportions financières raisonnables : mise en relation avec les acteurs du spectacle et développement des projets artistiques. L'association Résonance aura donc pour but de professionnaliser et développer les carrières des groupes d'une part, et valoriser les talents locaux et ainsi participer à la mise en valeur du territoire d'autre part. Le coût global de l'opération s'élève à 1 756 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

3. Kévin FAUVEL : Pulsar

Boris et Kévin produisent un album-concept destiné à la scène mêlant musique et mapping vidéo. Leur idée puise son inspiration dans leur amour des bandes originales de film, les menant à réfléchir à une création scénique à la fois musicale et visuelle : PULSAR. Le budget global de l'opération s'élève à 2 000 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

4. Marie-Coraïl TRABUIO : Metz Arena

Metz Arena propose le plus gros événement e-sport en Lorraine avec cinq tournois de jeux vidéo différents. Les titres seront choisis par leur popularité dans leur discipline respective, et leur simplicité de compréhension par les spectateurs. L'objectif est de réunir le temps d'un week-end environ 400 joueurs. Les tournois seront ouverts à toutes et à tous.

Marie-Coraïl a pour cela réuni de nombreux partenaires dont les Arènes de Metz qui souhaitent dans la mesure du possible pérenniser cet événement à l'avenir. Le coût total de l'opération s'élève à 49 400 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage pour un montant de 1 000 €.

5. Kévin CARMINI : Level Up!

Accompagné par Constance, encore étudiante, Kévin ouvre un café convivial d'un nouveau genre à Metz : le e-café, faisant la part belle aux jeux de société et jeux vidéo. Level Up! s'adressera à tous les passionnés et à toutes celles et ceux qui envisagent simplement de passer un moment convivial et chaleureux rue St Marcel dès début novembre 2017. Le budget initial de l'action s'élève à 39 000 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage pour un montant de 1 000 €.

6. Léa BOLOU : Java

Mobilisant une jeune équipe de passionnés d'arts de la scène, Marion a créé une association qui a pour objectif d'éditer des revues dédiées à ce champ disciplinaire. Les éditions JAVA proposeront en 2018 deux numéros inédits de leur revue participative et entièrement réalisée par des bénévoles. Le coût total de l'opération s'élève à 15 800 €. Il est proposé l'attribution d'une bourse pour un montant de 1 000 €.

Par ailleurs, la Ville de Metz soutiendra et accompagnera (tant sur les aspects techniques que pédagogiques) les projets suivants dont les bourses seront prises en charges par des partenaires du dispositif :

Lauriane SORNETTE : Suite à une formation de styliste, Lauriane a décidé de créer sa propre ligne de vêtements de prêt-à-porter pour hommes haut de gamme, labellisée "origine France garantie". Elle envisage, lorsque son activité le permettra, d'inscrire son engagement entrepreneurial dans une logique d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Loïc LUSNIA : Graphiste indépendant, Loïc imagine une ligne de vêtements et d'objets dérivés d'inspiration skate/punk à base de ses propres dessins et créations. Son travail de création est actuellement visible dans la galerie éphémère rue des Jardins à Metz.

Louis GUSTIN : Victime d'un accident vasculaire cérébral alors qu'il terminait ses études, Louis travaille au développement d'une plateforme numérique d'information, de sensibilisation, et de promotion des politiques de soutien aux personnes handicapées à l'échelle européenne, par le biais de la constitution d'un réseau de témoins et la réalisation de vidéos dédiées.

Par ailleurs, par décision du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2017, une subvention d'un montant de 1 000 € a été attribuée à l'association Turfu pour un projet d'exposition photographique. Il convient de remplacer l'identité de la structure porteuse du projet dont le nom a été modifié par "Association Le Mégot".

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les subventions suivantes aux structures mentionnées et au bénéfice des projets indiqués ci-dessous pour un montant total de **6 000 €** :

- Association Résonance (Anaïs GUERDIN – Résonance)	1 000 €
- Lorraine e-sport (Marie-Coraïl TRABUÏO – Metz Arena)	1 000 €
- Association Le Mégot (<i>Camille BERTAGNA – La Saint-Valentin</i>)	1 000 €
- Association Java (Léa Bolou – Java)	1 000 €
- CRI-BIJ	2 000 €

dont

<i>Kévin FAUVEL – Pulsar</i>	1 000 €
<i>Kévin CARMINI – Level Up!</i>	1 000 €
 - **D'AUTORISER** le versement de la subvention de 1 000 €, initialement attribuée à l'association Turfu pour un projet d'exposition photographique, à l'association Le Mégot.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours l'exercice des actions subventionnées.
- Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Thierry GOURLOT.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Anne HOMMEL, Mme Nathalie COLIN-

DCM N° 17-10-26-10 : Metz, carrefour des arts de la rue dans le Grand Est - Acte 2 :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz attache une grande importance à l'art dans l'espace public, en particulier aux arts de la rue et s'engage à plusieurs titres pour se positionner comme un carrefour incontournable de ce secteur dans la Région Grand Est.

A l'image de la première saison culturelle estivale "Constellations de Metz" proposée cet été, les places, les rues, les parcs, les façades et les quartiers de Metz sont fortement investis par de multiples actions artistiques et culturelles, en particulier des programmations de compagnies d'arts de la rue de dimension nationale et internationale. Elle apporte également son soutien à des associations et festivals pour la création et la diffusion de spectacles dans l'espace public (compagnie Déracinemoa, festival Hop Hop Hop, Bouche à Oreille, Flânerie à Borny, festival Passages).

En cohérence avec ces logiques et en complémentarité avec ces soutiens, la Ville a accompagné la création et la résidence de deux compagnies en 2016.

Il est proposé de renouveler ce dispositif en accompagnant deux créations par une résidence en 2017 et une diffusion en 2018. Il s'agit de la compagnie des O avec l'artiste Nicolas Turon et du collectif Carabosse.

1/ "Le Roman de la Rue" - Compagnie des O :

Comédien, metteur en scène, auteur, directeur de salles et de festivals depuis 15 ans, Nicolas Turon a formé entre 2012 et 2015 un groupe artistique questionnant l'espace commun en impliquant le passant dans la performance artistique. De cette expérience, il a retiré de nombreux textes consignés dans des carnets qui constituent la trame d'un projet au long cours intitulé "Le Roman de la Rue".

A mi-chemin entre spectacle vivant, laboratoire d'écriture, performance et représentation, cette œuvre se nourrit des tensions entre réel et fiction, s'inspire de diverses rencontres avec les habitants et interroge les thèmes de la ville, de l'environnement urbain, de la rue et de l'acte d'habiter un quartier, une école, une bibliothèque...

Le soutien de la Ville de Metz permet de construire des actions de résidence, de médiation et de rencontres nourrissant la création "Le Roman de la Rue" en générant des partenariats avec le Centre Pompidou-Metz, la librairie Au Carré des Bulles, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz et des écoles messines (participation au dispositif des résidences d'artistes en milieu scolaire 2017/2018).

Une cabane est également en construction pour servir de décor à la performance artistique. Celle-ci pourrait être présentée en juillet prochain dans la cadre de "Constellations de Metz" – saison 2.

2/ "Par les temps qui courent..." – Compagnie Carabosse :

Carabosse est un collectif d'artistes concepteurs, scénographes, comédiens et plasticiens qui œuvre dans les arts de la rue depuis plus de 15 ans en jouant avec le feu, le son, l'air et la ferraille.

Déjà accueillie à TCRM-BLIDA en résidence, la compagnie est invitée à achever la création d'un carnet de voyages artistique (projet intitulé "Par les temps qui courent...").

Au cours de la saison 2018, des installations vivantes des pages de ce carnet de voyages pourront être implantées dans l'espace public messin comme autant d'escales, vécues ou imaginées.

Avec ces différents engagements, la Ville de Metz poursuit sa volonté d'améliorer la coordination de ses actions, de travailler avec les différents acteurs culturels et institutionnels, et de participer à la structuration régionale pouvant aboutir à la création d'un Centre National des Arts de la Rue (CNAR) sur le nouveau territoire régional.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les compagnies des O et Carabosse par une aide d'un montant total de 20 000 euros afin de contribuer à leur accueil en résidence de création à Metz en 2017 et à la diffusion de leurs projets dans l'espace public messin.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 20 000 euros aux compagnies suivantes afin de contribuer à leur résidence de création en 2017 et à une diffusion dans l'espace public messin en 2018 :
 - Compagnie Carabosse (Résidence de création et diffusion du projet "Par les temps qui courent..." : subvention de fonctionnement) 10 000 €
 - Compagnie des O (Construction d'une cabane dans le cadre de la résidence de création et diffusion du projet "Le Roman de la rue" : subvention d'investissement) 10 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires, notamment les éventuelles conventions d'objectifs et de moyens et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN,

M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 11 : M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Marie RIBLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-11 : Prix d'art Robert Schuman 2018 :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Le Prix d'Art Robert Schuman a été créé en 1991 et a préfiguré le réseau QuattroPole entre les villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves. Celles-ci affichent ainsi leur ambition commune de témoigner de leur attachement à l'Europe des régions, rendre hommage au "Père de l'Europe" Robert Schuman et faire rayonner la culture européenne.

Les 4 villes accueillent à tour de rôle, tous les deux ans, ce prix devenu le plus prestigieux de la Grande Région en matière d'art contemporain. Il offre une vitrine transfrontalière à la création artistique contemporaine et vise à lancer des artistes dans une carrière internationale.

L'opération se présente sous la forme d'une exposition des 16 artistes sélectionnés par les commissaires d'expositions des différentes villes partenaires (4 artistes par ville) et se conclut par la nomination d'un artiste qui reçoit le Prix d'Art Robert Schuman. Celui-ci correspond à une dotation d'un montant de 10 000 euros financée, à parts égales, par les 4 villes. Pour attribuer le prix au Lauréat, chaque ville constitue un jury en désignant 2 membres experts dans le domaine artistique.

En tant que ville d'accueil du Prix d'Art Robert Schuman 2018, Metz présentera les œuvres des 16 artistes sélectionnés, du 19 janvier au 4 mars prochain, dans les galeries d'exposition de l'École Supérieure d'Art de Lorraine (ÉSAL), de l'Arsenal ainsi qu'à l'Église Saint-Pierre aux Nonnains. Elle remettra également la dotation du Prix au Lauréat.

Pour ce faire, la Ville de Metz, l'ÉSAL et l'Arsenal / Cité musicale-Metz ont décidé de s'associer. La Ville de Metz s'appuiera ainsi sur les savoir-faire de ses partenaires pour les dimensions à la fois scénographique et logistique du projet, ainsi que pour les aspects liés à la communication.

La Ville de Metz désigne, après avis de l'École Supérieure d'Art de Lorraine, une personnalité particulièrement qualifiée, assistée d'un adjoint, pour assurer la coordination générale du Prix et le commissariat de l'exposition impliquant la sélection des 4 artistes messins.

Une identité numérique sera donnée à cette édition du Prix, notamment à travers un catalogue d'exposition dématérialisé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de permettre la mise en œuvre de ce projet en autorisant les contractualisations utiles dans le cadre des partenariats construits avec les acteurs culturels institutionnels précités.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention de partenariat avec l'École Supérieure d'Art de Lorraine relative à l'organisation du Prix d'Art Robert Schuman 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente opération.
- **DE VERSER** en conséquence à l'École Supérieure d'Art de Lorraine une participation d'un montant de 32 500 euros.
- **DE VERSER** une dotation de 10 000 euros au Lauréat du Prix d'Art Robert Schuman 2018.
- **DE DIRE** que cette dotation correspond aux participations financières de 2 500 euros que chacune des 4 villes partenaires s'engage à verser.
- **D'AUTORISER** en conséquence le recouvrement des participations des 3 autres villes partenaires que sont Luxembourg, Sarrebruck et Trèves, pour un montant égal de 2 500 euros chacune afin de constituer ladite dotation remise au lauréat par la Ville de Metz organisatrice.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de partenaires, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL.

Explication de vote demandée par : M. Philippe CASIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline

AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 9 : M. Sébastien KOENIG, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Marie RIBLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-12 : Réutilisation des informations publiques conservées par les Archives Municipales :

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

La conservation des documents d'archives est organisée dans l'intérêt public non seulement pour la justification des droits et des personnes physiques ou morales mais aussi pour la recherche historique, l'éducation, et l'enrichissement culturel des citoyens. L'informatisation du service des Archives et le lancement de son site internet amènent une modernisation des conditions de consultation des archives en rendant possible la diffusion en ligne de nombreux documents numérisés.

La réutilisation des informations publiques est une utilisation à d'autres fins que celles de la mission de service public pour laquelle les documents ont été produits ou reçus, quel que soit le support. Ne sont réutilisables que les informations publiques contenues dans des documents librement communicables à tous et sur lesquels des tiers ne détiennent pas de droits de propriété intellectuelle. La réutilisation est régie par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA, articles L. 300-1 et suivants).

L'évolution récente de la législation a pour objet d'homogénéiser les différentes pratiques propres des services d'archives français, en favorisant la réutilisation des informations publiques quel qu'en soit le mode. Le principe de gratuité est affirmé, sauf très rares exceptions clairement définies. Enfin, la loi encadre précisément les modalités de fixation des redevances dans le cas des réutilisations à des fins commerciales.

Afin de mettre en oeuvre ce nouveau régime et respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dont le dernier décret n°2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation, il s'avère nécessaire d'abroger le règlement général de réutilisation d'informations publiques détenues par les Archives municipales de Metz et les trois modèles de licences adoptés par le conseil municipal en sa séance du 27 octobre 2011.

Il est ainsi proposé d'établir une seule licence payante pour les réutilisations à des fins commerciales couplée à un tarif de redevance et un tarif de mise à disposition des fichiers-images. La majorité des réutilisations seront donc gratuites (recherches scientifiques, publications gratuites, etc...).

Qu'il s'agisse d'une réutilisation commerciale ou non commerciale, le réutilisateur devra mentionner le producteur des données avec l'intitulé "Archives Municipales de Metz", suivi des références des documents. Ces mentions contribuent au rayonnement du service des Archives et plus largement, de la Ville de Metz.

Le régime de tarification des réutilisations commerciales met en application les recommandations du Service interministériel des Archives de France (SIAF) dans ce domaine, sur le principe d'un coût réduit à la vue, qui avantage le réutilisateur, mais protège la Ville de Metz de réutilisations abusives et massives.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ABROGER** le règlement général de réutilisation d'informations publiques détenues par les Archives Municipales de Metz et les trois modèles de licences adoptés par le conseil municipal en sa séance du 27 octobre 2011.
- **D'ADOPTER** le principe de gratuité pour la réutilisation non commerciale des informations publiques conservées aux Archives Municipales de Metz, et de non-gratuité pour la réutilisation commerciale de ces mêmes informations.
- **DE RENVOYER** à Monsieur le Maire ou son représentant le soin de définir les tarifs de redevance due pour la réutilisation commerciale des informations publiques détenues par les Archives Municipales de Metz ainsi que celle due pour les frais de mise à disposition des données conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération modifiée du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014.
- **D'APPROUVER** les termes de la licence type correspondante dite "Licence de réutilisation commerciale avec redevance des informations publiques détenues par les Archives Municipales de Metz" jointe à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à adapter en tant que de besoin lesdites licences de réutilisation commerciale, en application des tarifs en vigueur, ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.
- **D'ORDONNER** l'inscription de la recette correspondante.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam

SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 14 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Françoise GROLET, Mme Marie RIBLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Bérangère THOMAS, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-13 : Vente d'un bien immobilier par le Consistoire Israélite de la Moselle :

Mme AGUASCA, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Consistoire Israélite de la Moselle a décidé de la vente de la synagogue désaffectée de Bitche à la SCI City Construction au prix de 4 000 €.

Cette décision fait suite à un précédent projet de vente, autorisée par décision du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2013, mais dont l'opération immobilière entre le Consistoire Israélite et la SCI Mia ne s'est finalement pas concrétisée.

Ainsi, conformément à l'article L 2541-14.3° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette vente.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ANNULER** la décision du Conseil Municipal du 30 janvier 2013.
- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Consistoire Israélite de la Moselle, de la synagogue désaffectée de Bitche à la SCI City Construction au prix de 4 000 €.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC,

M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 14 : M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Françoise GROLET, Mme Marie RIBLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Bérangère THOMAS, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-14 : ZAC des Coteaux de la Seille : approbation du CRAC 2016 :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par traité de concession en date du 3 avril 2012, la ville de Metz a confié à la SPL SAREMM l'aménagement de la ZAC des Coteaux de la Seille à Metz.

A ce jour, une première phase de 259 logements dont 67 sociaux se termine. Une deuxième phase est en cours et prévoit 256 logements dont 66 maisons individuelles achevant ainsi la première tranche sur les trois prévues de la ZAC des Coteaux.

En application des dispositions du traité ainsi que de l'article L-1523-3 du C.G.C.T et de l'article L-300-5 du code de l'urbanisme, la SPL doit chaque année fournir un CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) comprenant :

- Un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser.
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Ces documents ainsi que la note de conjoncture sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SAREMM présente le CRAC de la ZAC des Coteaux de la Seille arrêté comme suit à la date du 31 décembre 2016 :

	Réalisation au 31/12/2016 € HT	Bilan 2016 global actualisé € HT
Dépenses	12 847 449	43 056 537
Recettes	5 659 869	43 056 537

Le bilan financier prévisionnel global de l'opération est équilibré à hauteur de 43 056 537 € HT en dépenses et en recettes. Au 31 décembre 2016, la comptabilité de l'opération enregistre une trésorerie positive de 2 663 575 €.

Le bilan ne présente pas d'évolution notable (environ 1 %, essentiellement sur le poste des travaux) entre 2015 (équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 43 005 255 € HT) et 2016. L'année 2016 a été largement consacrée à la mise au point des nouveaux projets immobiliers et à l'étude de la poursuite de l'aménagement de la zone. Les prix de cession sont maintenus à l'identique du CRAC 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2016, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 43 056 537 € HT suivant état constaté et présenté par la SAREMM.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 5 : M. Philippe CASIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 6 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme

Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-15 : ZAC du Sansonnet - Approbation du compte-rendu financier annuel 2016 et des participations de la Ville de Metz à l'opération :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La ZAC du Sansonnet a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006, et sa réalisation confiée à la SPL SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement signée le 20 décembre 2012.

A ce jour une centaine de logements sont livrés et 80 sont en cours de construction, représentant environ la moitié du programme des constructions de la ZAC. Le chantier de l'EHPAD et des logements seniors démarrera au début de l'année 2018.

En application des dispositions de la convention de concession ainsi que de celles de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAREMM doit soumettre à la collectivité concédante un compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) comportant notamment :

- le bilan financier prévisionnel actualisé de la zone faisant apparaître l'état des réalisations en dépenses et recettes, l'estimation des dépenses et recettes à réaliser,
- le plan de trésorerie de l'opération dans le temps.

Ces documents ainsi que la note de conjoncture joints en annexe sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SAREMM présente le C.R.A.C. de la ZAC du Sansonnet arrêté comme suit à la date du 31 décembre 2016 :

Bilan prévisionnel d'opération au 31/12/2016	Bilan global au 31/12/2015 approuvé (€ HT)	Nouveau Bilan global au 31/12/2016 (€ HT)	Bilan cumulé des réalisations* au 31/12/2016 (€ TTC)
Dépenses	10 856 545	10 959 990	5 523 436
Recettes	10 856 544	10 959 990	2 777 659

* dont acte d'apport signé le 25 février 2015

Le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2016 n'a pas connu d'évolution notable ($\cong 1\%$), et est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10 959 990 € HT (soit 12 275 887 € TTC en dépenses, pour 12 430 801 € TTC en recettes).

Une augmentation de 3 % est à observer sur les dépenses de travaux d'aménagement plus coûteux en première phase en raison de sujétions techniques.

Le bilan des recettes est augmenté de la subvention de la REGION GRAND EST à hauteur de 149 548 €, obtenue au titre de l'appel à coopération "urbanisme durable" du Programme Opérationnel FEDER.

La subvention de la Ville de Metz à l'abaissement du coût du foncier du programme d'EHPAD est arrêtée à 708 000 € TTC, soit en baisse de 204 000 € TTC au regard du CRAC 2014, compensé par la cession de droits à construire pour une résidence séniors.

La participation financière de la Ville de Metz à l'opération comprenant la subvention d'équilibre à 2 066 139 € s'établit par conséquent à 2 774 139 €. La modification de cette participation est proposée par avenant n° 3 au traité de concession.

Les dépenses réalisées par le concessionnaire sur l'exercice 2016 s'élèvent à 1 553 352 € TTC.

Celles-ci comprennent notamment le paiement du solde des rapports scientifiques des fouilles archéologiques pour 125 641 € TTC, et des travaux de voirie et réseaux divers pour 1 241 749 € TTC.

Ces travaux autorisent la desserte de la ZAC depuis un carrefour à feux route de Lorry et le tronçon ouest de la rue Marc Chagall.

Les recettes perçues en 2016 pour les cessions de charges foncières s'élèvent à un montant total de 1 412 481 € TTC, suite à la vente de trois lots permettant la construction de 80 logements dont 50 en accession, rue G. Lenôtre.

Les prévisions de dépenses en 2017 comprennent notamment un premier remboursement à l'EPF Lorraine des indemnités et frais supplémentaires d'expropriation après recours et arrêt des comptes, et l'achèvement des travaux d'aménagement des rues Marc Chagall et Louis Bertrand prolongée, d'une part, et de la viabilisation des terrains de la phase 1, d'autre part.

Les prévisions de recettes, effectuées suivant le rythme de commercialisation actuel, prévoient en 2017 la cession de droits à construire estimés à 1 652 520 € TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2016 de l'opération, équilibré à hauteur de 10 959 990 € HT en dépenses et en recettes suivant l'état constaté présenté par la SAREMM au titre du compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) de la ZAC du Sansonnet à Metz.
- **D'APPROUVER** le nouveau montant de la participation de la Ville de Metz à l'équilibre de l'opération de la ZAC du Sansonnet à hauteur de 2 774 139 € TTC au regard de la subvention de 708 000 € TTC d'abaissement du coût du terrain destiné à l'EHPAD, et l'échéancier du versement de cette subvention dans les conditions du projet d'avenant n°3 au traité de concession tel que joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer l'avenant n°3 au traité de concession modifiant le montant et l'échéancier de versement de la participation financière d'équilibre de la Ville de Metz à l'opération de la ZAC du Sansonnet, arrêté au montant de 2 774 139 € TTC au regard du bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que tout document s'y rapportant.
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget de l'exercice concerné.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY.

Voix contre : 1 : M. Philippe CASIN.

Abstentions : 8 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points DCM N° 17-10-26-16 et DCM N° 17-10-26-17 ensemble.

DCM N° 17-10-26-16 : Modification de la composition de 3 Commissions Municipales :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par délibération n°14-04-17-3 du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de la création de 8 commissions municipales chargées d'assurer l'examen des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent.

A l'heure où Messieurs TOULOUZE, GANDAR et TRON ont démissionné de leurs postes respectifs de membres titulaires au sein de la Commission des Finances et des Ressources, de la Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme, ou encore de la Commission Sport et Jeunesse et où certains membres desdites commissions n'assurent plus la représentativité des groupes d'élus à l'origine de leurs désignations en 2014, la question de leur remplacement se pose.

Une refonte totale desdites commissions pouvant être mise en œuvre pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la Commune et lorsque leur composition n'assure plus le respect de l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, il est donc proposé de modifier la composition de ces 3 Commissions en procédant à une nouvelle désignation de leurs membres.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE DE :

- **MODIFIER** la composition des Commissions des Finances et des Ressources, Attractivité, Aménagement et Urbanisme, et Sport et Jeunesse au travers d'une nouvelle désignation de leurs membres titulaires et suppléants.
- **DIRE** que ces nouvelles désignations interviendront au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal.
- **PROCEDER** pour chaque Commission à la désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à y siéger en qualité de membres titulaires ou de membres suppléants.
- **ARRETER** en conséquence la nouvelle composition desdites Commissions ainsi qu'il suit :

Commission des Finances et des Ressources	
Président : M. le Maire ou son représentant	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1.	1.
2.	2.
3.	3.
4.	4.
5.	5.
6.	6.
7.	7.

Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme	
Président : M. le Maire ou son représentant	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1.	1.
2.	2.
3.	3.
4.	4.
5.	5.
6.	6.
7.	7.

Commission Sport et Jeunesse	
Président : M. le Maire ou son représentant	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1.	1.
2.	2.
3.	3.
4.	4.
5.	5.
6.	6.
7.	7.

DCM N° 17-10-26-17 : Commission d'Appel d'Offres :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Metz.

Une première modification dans la composition de cette Commission est intervenue en mai 2014 conformément aux règles alors en vigueur. M. Jacques TRON, démissionnaire, a été remplacé en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par M. Jean-Michel TOULOUZE, son suppléant.

En l'absence de suivant de liste, ce poste de suppléant n'a toutefois pas pu être pourvu et est demeuré vacant.

Messieurs Richard LIOGER et Jean-Michel TOULOUZE ayant tout récemment démissionné de leurs postes de délégués titulaires, il conviendrait donc de pourvoir là encore à leurs remplacements en désignant à cet effet les suppléants suivants en qualité de titulaires.

Procéder ainsi reviendrait toutefois à aggraver le caractère incomplet de notre Commission d'Appel d'Offres (faute de suivant de liste, 2 postes de suppléants seulement seraient pourvus sur les 5 légalement requis).

Aussi, et afin de ne pas obérer plus encore le fonctionnement d'une commission soumise à des conditions strictes de quorum, la bonne administration de la Commune commanderait donc de réélire une nouvelle Commission d'Appel d'Offres.

Comme précédemment, cette Commission doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de notre assemblée au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE DE :

- **PROCEDER** à l'élection d'une nouvelle Commission d'Appel d'Offres.
- **DIRE** que cette élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de cette Commission d'Appel d'Offres interviendra au scrutin public.
- **PREVOIR** que le dépôt des listes de candidats se fera en cours de séance et remise entre les mains du Maire.
- **PRENDRE ACTE** du dépôt des listes suivantes :
 -
 -
 -
 -
- **CONSTATER** à l'issue du vote le résultat obtenu par les listes en présence :
 -
 -
 -

- **PROCLAMER** en conséquence élus :

	Titulaires	Suppléants
Liste	- - - -	- - - -
Liste	- - - -	- - - -
Liste	- - - -	- - - -

- **DIRE** qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le membre suppléant inscrit sur la même liste et venant après le dernier titulaire élu de ladite liste, le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire étant assuré par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier.
- **DIRE** qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre suppléant par le candidat inscrit sur la même liste et venant après le dernier suppléant élu.

Traitement des points DCM N° 17-10-26-16 et DCM N° 17-10-26-17.

DCM N° 17-10-26-16 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LE FAIT D'APPROUVER LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES 3 COMMISSIONS MUNICIPALES : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à

Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

M. LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE QUE LES VOTES DES DESIGNATIONS CONCERNANT LE POINT SUR LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES 3 COMMISSIONS MUNICIPALES AIT LIEU AU SCRUTIN PUBLIC.

La proposition n'est pas adoptée : L'unanimité n'étant pas réunie, le vote doit se dérouler au scrutin secret (Article L2121-21 du CGCT).

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 1 : M. Philippe CASIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

M. le Maire indique que le vote aura lieu au scrutin secret comme M. Philippe CASIN l'a demandé.

Interventions de : M. Philippe CASIN, M. Yves WENDLING, M. le Maire.

M. le Maire prend acte de la candidature de M. Philippe CASIN pour chacune des commissions.

M. le Maire indique que lors de la dernière Conférence des Présidents de Groupe, il a été convenu de regrouper des membres sur une même liste en suivant la représentation à la proportionnelle des groupes politiques :

Commission des Finances et des Ressources	
Président : M. le Maire ou son représentant	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1. Mme Isabelle KAUCIC	1. Mme Agnès MIGAUD
2. M. Gilbert KRAUSENER	2. M. Thierry JEAN
3. Mme Doan TRAN	3. Mme Christine AGUASCA
4. M. Bernard HEULLUY	4. Mme Patricia SALLUSTI
5. Mme Françoise FERRARO	5. Mme Nathalie DE OLIVEIRA
6. M. Emmanuel LEBEAU	6. Mme Marie-Jo ZIMMERMANN
7. M. Jean-Michel ROSSION	7. Mme Françoise GROLET

Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme	
Président : M. le Maire ou son représentant	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1. M. Guy CAMBIANICA	1. M. Hacène LEKADIR
2. M. Gilbert KRAUSENER	2. Mme Doan TRAN
3. Mme Patricia SALLUSTI	3. M. Daniel PLANCHETTE
4. M. René DARBOIS	4. Mme Béatrice AGAMENNONE
5. M. Jean-Louis LECOCQ	5. M. Sébastien KOENIG
6. Mme Françoise GROLET	6. M. Jean-Michel ROSSION
7. M. Emmanuel LEBEAU	7. Mme Caroline AUDOUY

Commission Sport et Jeunesse	
Président : M. le Maire ou son représentant	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1. Mme Margaud ANTOINE-FABRY	1. Mme Danielle BORI
2. Mme Marie RIBLET	2. Mme Catherine MERGEN-MOREL
3. Mme Selima SAADI	3. Mme Nadia SEGHIR
4. M. Thomas SCUDERI	4. Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN
5. M. Daniel PLANCHETTE	5. Mme Agnès MIGAUD
6. Mme Patricia ARNOLD	6. Mme Marie-Jo ZIMMERMANN
7. M. Yves WENDLING	7. Mme Caroline AUDOUY

M. le Maire demande à l' élu le plus jeune et à l' élu le plus âgé de venir pour superviser le déroulement des opérations de vote : Mme Margaud ANTOINE-FABRY et M. Daniel PLANCHETTE. Il propose à un membre de l'opposition de les rejoindre : M. Patrick THIL.

Secrétaire de séance : M. Patrick THIL.

Assesseurs : M. Daniel PLANCHETTE et Mme Margaud ANTOINE-FABRY.

DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE ET DEPOUILLEMENT DES SUFFRAGES. LE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DONNE LES RESULTATS SUIVANTS :

Votants : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

1) Résultats des votes pour la Commission des Finances et des Ressources :

Nombre de votants : 48
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 2
Suffrages exprimés : 46

Les listes ont obtenu respectivement :

- Liste Commune : 43 voix.
- Liste de M. Philippe CASIN : 3 voix.

2) Résultats des votes pour la Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme :

Nombre de votants : 48
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 1
Suffrages exprimés : 47

Les listes ont obtenu respectivement :

- Liste Commune : 45 voix.
- Liste de M. Philippe CASIN : 2 voix.

3) Résultats des votes pour la Commission Sport et Jeunesse :

Nombre de votants : 48

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 47

Les listes ont obtenu respectivement :

- Liste Commune : 43 voix.
- Liste de M. Philippe CASIN : 1 voix.
- Liste de M. Thierry GOURLOT : 3 voix.

MISE AUX VOIX DE LA DELIBERATION PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-17 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LE FAIT D'APPROUVER LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

M. LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE QUE LE VOTE CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AIT LIEU AU SCRUTIN PUBLIC.

La proposition est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo

ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

M. le Maire liste les élus qu'il propose pour être désignés au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

	Titulaires	Suppléants
Liste Commune	- Mme Isabelle KAUCIC - M. Guy CAMBIANICA - Mme Béatrice AGAMENNONE - M. Jean-Louis LECOCQ - M. Patrick THIL	- Mme Agnès MIGAUD - M. Daniel PLANCHETTE - Mme Nathalie DE OLIVEIRA - M. Sébastien KOENIG - Mme Caroline AUDOUY

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA LISTE DES ELUS QU'IL PROPOSE :
Adoptée à la majorité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 5 : M. Philippe CASIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-18 : Désignations diverses :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

En date des 3 juillet 2014 et 26 mai 2016, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et a nommé les représentants d'associations locales au sein de cette commission.

Parmi ces représentants, Mesdames Arlette ELBE, membre titulaire, et Amélie JEANNESSON, membre suppléante, ayant cessé leurs fonctions, il y a lieu de procéder à leur remplacement.

D'autre part, par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné pour représenter la Ville de Metz au sein des Conseils des écoles maternelles "La Clairière" et "Symphonie", Monsieur Belkhir BELHADDAD. Il y a lieu de procéder à ses remplacements.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- DE NOMMER :

M....., titulaire,

M....., suppléant(e),

en qualité de représentantes d'associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- DE DESIGNER :

M.....

pour représenter la Ville de Metz au Conseil de l'école maternelle La Clairière.

M.....

pour représenter la Ville de Metz au Conseil de l'école maternelle Symphonie.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

- Commission Consultative des Services Publics Locaux :

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER :

**- MADAME ANNE-CLAIRE HORY, EN TANT QUE TITULAIRE,
- MADAME SANDRINE PELLENZ, EN TANT QUE SUPPLEANTE,
EN QUALITE DE REPRESENTANTES D'ASSOCIATIONS LOCALES AU SEIN DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.**

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 8 : M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

- Conseils des écoles maternelles :

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER MADAME HANIFA GUERMITI POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE LA CLAIRIERE.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER MADAME MARIE RIBLET POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE SYMPHONIE.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Myriam SAGRAFENA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 8 : M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-10-26-19 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

2°

Décisions rendues

3°

Modification de la Régie de Recettes de la Bibliothèque-Médiathèque de la Ville de Metz.

Date de la décision : 11/09/2017

N° d'acte : 7.10

4°

Clôture de la Régie d'Avances des Restaurants scolaires de la Ville de Metz.

Date de la décision : 29/09/2017

N° d'acte : 7.10

5°

Clôture de la Régie de Recettes Restauration scolaire et périscolaire de la Ville de Metz.

Date de la décision : 29/09/2017

N° d'acte : 7.10

6°

Clôture de la Régie des Sanisettes publiques de la Ville de Metz.

Date de la décision : 29/09/2017

N° d'acte : 7.10

2^{ème} cas

Décision prise par M. Pierre GANDAR, Conseiller Délégué

Acceptation d'indemnités de sinistres.

Date de la décision : 09/10/2017

N° d'acte : 7.10

Intervention de : /

POINT N° 20 : Questions orales :

- Question orale déposée par M. Thierry GOURLOT pour le groupe "Rassemblement Bleu Marine Pour Metz" concernant l'ancien Garage Opel, du 8 passage aux Arènes à Metz Sablon (jointe en annexe 1).
 - Réponse faite par M. le Maire à M. Thierry GOURLOT (jointe en annexe 2).
-

L'ordre du jour de la séance du 26 octobre 2017 étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Question orale déposée par Monsieur GOURLOT concernant l'ancien Garage Opel, du 8 passage aux Arènes à Metz Sablon.

ANNEXE 2 : Réponse de M. le Maire à la question orale de Monsieur GOURLOT.

P.V dressé le 27 octobre 2017

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle

**ANNEXE 1 : QUESTION ORALE DEPOSEE
PAR M. THIERRY GOURLLOT POUR LE GROUPE
« RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR METZ »**

M. le Maire,

Je souhaite savoir si il existe un projet urbain concernant l'ancien Garage Opel, du 8 passage aux Arènes à Metz Sablon. En effet cet édifice dans ce quartier en mutation avec le Muse et le Palais des Congrès, est devenu une véritable "verrue urbaine" si j'ose dire.

Dans ce quartier, où la demande de stationnement est cruciale et même vitale pour ses habitants, n'est-il pas envisageable de construire, sur cet espace encore possible, un garage à plusieurs étages capable d'accueillir plusieurs centaines de voitures ?

Les éco-quartiers de nos voisins allemands réussissent avec une architecture adaptée à réaliser ce type de construction. Je pense que cela permettrait à de nombreux messins de voir leur vie s'améliorer en matière de transport.

Je vous remercie.

**ANNEXE 2 : REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA
QUESTION ORALE DE M. THIERRY GOURLOT
GROUPE « RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR METZ »**

M. GOURLOT,

Je partage votre avis sur l'état et l'image donnée par ce terrain situé à un endroit stratégique de la ville, dans un secteur en pleine transformation avec la construction du palais des Congrès et l'inauguration prochaine de Muse.

J'ai d'ailleurs chargé les services de la ville de réfléchir à une mutation prochaine et rapide de ce terrain pour lequel il sera nécessaire d'entamer des discussions avec le propriétaire afin de définir le meilleur projet pour le quartier du Sablon et pour Metz.

Soyez assuré que la question du stationnement fait partie de nos préoccupations et réflexions actuelles.